

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020

L'assemblée générale prévue pour le 8 août n'a pu se tenir physiquement. La convocation à l'AG présentait toutefois les 12 résolutions soumises au vote et les modalités du scrutin. Le samedi 8 août 2020, le bureau avait reçu 336 bulletins de vote pour un total de 768 adhérents à jour de leur cotisation.

Point 1 : approbation du PV des AGE et AGO du 10 août 2019.
L'AGE a approuvé la modification des statuts.

Lors de l'AGO, ont été approuvés:

Le PV de l'AGO de 2018

Le renouvellement des administrateurs Anne-Lise Volmer, Lionel Lemaire, André Malbreil et Nicolas Gusdorf ainsi que l'entrée au conseil de Sylvie Rojon-Kern

Le rapport financier avec un résultat net de 2863€

Le rapport moral du Président

La vidéo complète de ces AG est consultable sur le site Internet ADPPM-ASSO.

La résolution 1 a été adoptée (334 oui et 2 abstentions).

Point 2 : Renouvellement des administrateurs

Hugues Legrix de la Salle

Pascal Berillon qui ne se représente pas.

La résolution 2 est adoptée (330 oui, 4 abstentions, 2 non)

Point 3 : entrée au Conseil de Sandrine Anselme, directrice financière

La résolution 3 est adoptée (323 oui, 11 abstentions, 2 non)

Point 4 : entrée au Conseil d'Alexandra Cohen, architecte d'intérieur

La résolution 4 est adoptée (319 oui, 13 abstentions, 4 non)

Point 5 : entrée au Conseil de Marie-Helene Jung, viticultrice

La résolution 5 est adoptée (325 oui, 11 abstentions)

Point 6 : entrée au Conseil de Didier Masson, directeur de banque honoraire

La résolution 6 est adoptée (325 oui, 9 abstentions, 2 non)

Point 7 : entrée au Conseil de Gilles Renaud, gérant de société

Mr Renaud ayant retiré sa candidature, la résolution 7 est annulée

Point 8 : entrée au Conseil de Christophe Wigniolle, directeur commercial

La résolution 8 est adoptée (318 oui, 17 abstentions, 1 non)

Point 9 : entrée au Conseil de Samuel Guillon, ingénieur

La résolution 9 est adoptée (322 oui, 14 abstentions)

Point 10 : entrée au Conseil de Thierry Lataste

La résolution 10 est adoptée (324 oui, 10 abstentions, 2 non)

Point 11 : rapport financier et approbation des comptes

Les recettes s'établissent à 33161,73€ et les dépenses à 20364,44.

Le résultat net s'établit 12797,29€ au 31/12/2019.

L'exercice 2019 a été marqué par une recette exceptionnelle de 12451,31€ pour solde du différend concernant le terrain du Casino. Les cotisations s'élèvent à 16940€ et le résultat financier à 598,59€.

Les principales dépenses concernent les deux Gazettes (4969,77€) ainsi que l'assemblée générale (7066,06€) qui a été marquée par la célébration des 50 ans de l'association (environ 3000€).

La résolution 11 est adoptée (334 oui, 2 abstentions)

Point 12 : rapport moral

Comme indiqué dans la convocation, le rapport moral était constitué par l'éditorial figurant en tête de la Gazette du Pyla numéro 44.

La résolution 12 est adoptée (334 oui, 2 abstentions)

Le vote a été complété par une vidéo présentant les candidats, un témoignage de monsieur Patrick Davet, maire de La Teste ainsi que les principales actions en cours. cette vidéo est accessible via le site Internet de l'association.